



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

### AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi 11 avril 2023 à 19 h 30, au Centre communautaire Desjardins, 145, rue Gingras, le conseil municipal entendra la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 328, rue des Bosquets, et désigné sous le numéro de lot 4 744 217.

La dérogation vise à régulariser la marge de recul avant de l'habitation à 5,49 mètres, alors que le règlement exige une marge de recul minimale de 6 mètres. La disposition réglementaire visant l'objet de la présente demande est l'article 4.1 du Règlement de zonage 12060-2021 et ses amendements.

Lors de cette assemblée du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 24<sup>e</sup> jour de mars 2023.

Jacques Arsenault, greffier  
CRHA